

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	9
LISTE DES AUTEURS.....	11
INTRODUCTION : ANALYSER JURIDIQUEMENT LE RÔLE POLITIQUE DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	13
I. – <i>Le sens</i>	15
A. – Les définitions rejetées.....	15
B. – Les acceptions retenues	17
II. – <i>La méthode</i>	21
A. – Le matériau utilisé.....	21
B. – L'approche proposée	23
III. – <i>Le résultat</i>	26
TITRE 1. – LE POINT DE VUE DE LA SCIENCE POLITIQUE.....	37
CHAPITRE 1. – LE TRAVAIL POLITIQUE DU DROIT OU COMMENT RÉFLÉCHIR AU « RÔLE POLITIQUE » DE LA COUR ?.....	39
I. – <i>Un sous-équipement collectif ?</i>	41
II. – <i>Le travail politique du droit</i>	45
III. – <i>Qui décide à la Cour ? De la décision judiciaire et de son « auteur »</i>	48
IV. – <i>Vers une analyse processuelle du « rôle politique » de la Cour</i>	51
CHAPITRE 2. – COMPRENDRE LA « JUSTICE POLITIQUE » AU NIVEAU EUROPÉEN.....	55
I. – <i>Une justice politisée par le souci de sauvegarder les intérêts étatiques</i>	61
A. – Une justice polymorphe aux fonctions politiquement sensibles	61
B. – Les stigmates d'une justice politique	64
II. – <i>Une justice politique par sa fonction normative</i>	67
A. – Le travail de neutralisation d'une jurisprudence politique	68
B. – Une justice politisée par son référentiel ordo-libéral ?.....	71

TITRE 2. – LE RÔLE POLITIQUE DE LA COUR ET L'ORDRE JURIDIQUE.....	73
CHAPITRE 3. – LES CONFLITS DE BASE JURIDIQUE.....	75
I. – <i>Une tendance lourde : la contribution de la jurisprudence relative aux conflits de base juridique à l'approfondissement de l'intégration</i>	80
A. – L'effet centralisateur de la jurisprudence de la Cour.....	81
B. – L'impact de la jurisprudence de la Cour sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen.....	86
II. – <i>Les évolutions récentes : la contribution des conflits de bases juridiques au rééquilibrage de la construction européenne</i>	92
A. – Le respect des frontières entre les différentes catégories de compétences.....	92
B. – L'attention portée à la préservation de l'équilibre institutionnel voulu par les traités.....	96
CHAPITRE 4. – LE CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE ...	101
I. – <i>Les techniques</i>	105
A. – La limite de l'extraterritorialité	105
B. – L'interprétation fonctionnaliste du droit de l'Union	107
II. – <i>Le politique</i>	111
A. – Les stratégies de dépolitisation	111
B. – La construction cachée.....	116
CHAPITRE 5. – L'INVOCABILITÉ DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX	121
I. – <i>Extension générale de la notion de « mise en œuvre du droit de l'Union »</i>	125
A. – Acception large	125
B. – Interprétation extensive	129
II. – <i>Instrumentalisation ambivalente de la notion de « mise en œuvre du droit de l'Union »</i>	132
A. – Contournement.....	132
B. – Refoulement	136
<i>Conclusion</i>	142
CHAPITRE 6. – LE LIBÉRALISME POLITIQUE DE LA COUR DE JUSTICE –	
LE CAS DE LA LIBERTÉ D'ENTREPRISE	145
<i>Introduction : Une jurisprudence exagérément politique ?</i>	145
I. – <i>La prémisse : une jurisprudence structurellement biaisée</i>	147
II. – <i>La conséquence : une jurisprudence idéologiquement orientée</i>	154
III. – <i>Premier reproche : la critique de la « sur-détermination »</i>	158
IV. – <i>Second reproche : la critique de la « sous-argumentation »</i>	166
<i>Conclusion : Une jurisprudence insuffisamment politique ?</i>	174

TITRE 3. – LE RÔLE POLITIQUE DE LA COUR ET L'ÉCONOMIE.....	177
CHAPITRE 7. – MARCHÉ INTÉRIEUR ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUE.....	179
I. – <i>La recherche d'une intégration équilibrée dans la définition du champ d'application du droit du marché intérieur</i>	189
A. – Le champ d'application <i>ratione loci</i> et la nature du projet politique d'intégration.....	190
1° – <i>Le contrôle de l'ouverture du marché intérieur aux États tiers</i>	190
2° – <i>Le contrôle de la profondeur du marché intérieur à l'égard des situations nationales</i>	195
B. – Le champ d'application <i>ratione materiae</i> et la méthode du projet politique d'intégration.....	200
1° – <i>L'encadrement des libertés de circulation contre la tentation de dérégulation</i>	201
2° – <i>Le recentrement progressif du droit du marché intérieur sur le critère de l'accès au marché</i>	203
II. – <i>La recherche d'une intégration équilibrée dans la mise en œuvre des principes du droit du marché intérieur</i>	205
A. – La dimension téléologique du marché intérieur et la politique d'intégration des États	206
1° – <i>La promotion de l'unité dans la protection de l'intérêt général</i>	207
2° – <i>La perte d'autonomie de l'État dans la poursuite de l'intérêt général</i>	212
B. – Le pluralisme axiologique dans le marché intérieur et l'intégration des préoccupations politiques des États	215
1° – <i>L'ascendance des intérêts légitimes dans le cadre de l'invocation de l'identité nationale</i>	216
2° – <i>L'ouverture aux intérêts légitimes des États suspendue à l'exigence jurisprudentielle de cohérence</i>	221
<i>Conclusion</i>	224
CHAPITRE 8. – CONCURRENCE ET MARCHÉ PERTINENT.....	227
I. – <i>L'identification d'un pouvoir de l'entreprise</i>	229
A. – Un pouvoir trop important contredirait l'idéal égalitaire	229
B. – Les difficultés d'identification du pouvoir.....	231
II. – <i>La construction d'un pouvoir du juge</i>	235
A. – Le pouvoir du juge au détriment d'autres institutions.....	235
B. – Un pouvoir qui en commande d'autres	237
<i>Conclusion</i>	239

CHAPITRE 9. – LA NOTION D'AIDE D'ÉTAT	245
I. – <i>Le recentrage affirmé de la notion d'aide d'état</i>	248
A. – Le cantonnement de la dimension étatique de l'aide	249
B. – Limitations de la notion d'avantage.....	251
II. – <i>L'extension insidieuse des critères de l'aide d'état</i>	253
A. – La prise en compte des finalités des réglementations au stade de la qualification d'aide.....	253
B. – Le retour ambigu sur l'exigence de ressources d'État.....	255
CHAPITRE 10. – LES « MESURES ANTI-CRISE » ET LE DROIT DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE...	259
I. – <i>Choix des arrêts</i>	262
A. – Crise financière	262
B. – Crise de dettes souveraines.....	263
1° – <i>Mécanismes de la zone euro</i>	263
2° – <i>Conditionnalité</i>	264
3° – <i>Mesures non conventionnelles de la BCE</i>	266
C. – Crise bancaire	267
D. – Révélateurs procéduraux	268
1° – <i>Formations</i>	268
2° – <i>Durée</i>	268
3° – <i>Interventions</i>	269
4° – <i>Demandes de réouverture de la procédure orale et de mesures d'instruction</i>	269
5° – <i>Pourvoi, article 61 du statut</i>	269
II. – <i>Rappel du contexte</i>	270
A. – Observation externe du contexte	270
1° – <i>Les affaires Mallis, Ledra et Florescu</i>	270
2° – <i>Les affaires Kotnik et Dowling</i>	271
3° – <i>L'affaire AEMF</i>	272
4° – <i>Les affaires Gauweiler et Pringle</i>	273
B. – Références expresses au contexte.....	275
III. – <i>Degré de contrainte</i>	277
A. – Identification des dispositions du droit de l'Union.....	278
1° – <i>Les affaires Kotnik / Dowling</i>	278
2° – <i>Les affaires Florescu, Ledra et Mallis</i>	278
3° – <i>L'affaire AEMF</i>	279
4° – <i>Les affaires Pringle / Gauweiler</i>	279

B. – Cohérence jurisprudentielle	280
1° – <i>Les affaires</i> Florescu / Ledra / Mallis	280
2° – <i>Les affaires</i> Dowling / Kotnik	282
3° – <i>L'affaire</i> AEMF	284
4° – <i>Les affaires</i> Pringle / Gauweiler	284
IV. – <i>Motifs de l'arrêt</i>	285
A. – Compétence et recevabilité	286
1° – <i>Recours en annulation et recours en indemnité</i> : AEMF / Mallis / Ledra	286
2° – <i>Question préjudicielle en interprétation</i> (Florescu / Kotnik / Dowling)	287
3° – <i>Question préjudicielle en appréciation de validité</i> (Pringle / Gauweiler)	287
B. – Méthodes d'interprétation	290
1° – <i>Identification de l'objectif par référence aux travaux préparatoires</i> : Gauweiler / Pringle	290
2° – <i>Référence aux considérants des actes législatifs</i> : AEMF	292
3° – <i>Références aux conclusions des avocats généraux</i>	292
C. – Fermeture juridique	295
1° – <i>Rapports de systèmes juridiques</i>	295
2° – <i>Rapport de systèmes sociaux</i>	299
V. – <i>Contrôle du juge</i>	301
A. – Attribution des compétences et des pouvoirs	302
1° – <i>Délimitation des compétences</i>	302
2° – <i>Pouvoir d'appréciation</i>	303
B. – Préservation des droits	308
1° – <i>L'affaire</i> Florescu	308
2° – <i>L'affaire</i> Kotnik	309
3° – <i>L'affaire</i> Ledra	310
4° – <i>L'affaire</i> Dowling	310
<i>Conclusion</i>	311
TITRE 4. – LE RÔLE POLITIQUE DE LA COUR ET LA SOCIÉTÉ	313
CHAPITRE 11. – CITOYENNETÉ DE L'UNION ET ACCÈS DES INACTIFS AUX PRESTATIONS SOCIALES DANS L'ÉTAT D'ACCUEIL	315
I. – <i>Le choix du thème et des arrêts examinés</i>	315
II. – <i>Le niveau de contrainte juridique : Quel rôle pour le droit primaire et le droit dérivé ?</i>	319

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	9
LISTE DES AUTEURS.....	11
INTRODUCTION : ANALYSER JURIDIQUEMENT LE RÔLE POLITIQUE DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	13
I. – <i>Le sens</i>	15
A. – Les définitions rejetées.....	15
B. – Les acceptions retenues	17
II. – <i>La méthode</i>	21
A. – Le matériau utilisé.....	21
B. – L'approche proposée	23
III. – <i>Le résultat</i>	26
TITRE 1. – LE POINT DE VUE DE LA SCIENCE POLITIQUE.....	37
CHAPITRE 1. – LE TRAVAIL POLITIQUE DU DROIT OU COMMENT RÉFLÉCHIR AU « RÔLE POLITIQUE » DE LA COUR ?.....	39
I. – <i>Un sous-équipement collectif ?</i>	41
II. – <i>Le travail politique du droit</i>	45
III. – <i>Qui décide à la Cour ? De la décision judiciaire et de son « auteur »</i>	48
IV. – <i>Vers une analyse processuelle du « rôle politique » de la Cour</i>	51
CHAPITRE 2. – COMPRENDRE LA « JUSTICE POLITIQUE » AU NIVEAU EUROPÉEN.....	55
I. – <i>Une justice politisée par le souci de sauvegarder les intérêts étatiques</i>	61
A. – Une justice polymorphe aux fonctions politiquement sensibles	61
B. – Les stigmates d'une justice politique	64
II. – <i>Une justice politique par sa fonction normative</i>	67
A. – Le travail de neutralisation d'une jurisprudence politique	68
B. – Une justice politisée par son référentiel ordo-libéral ?.....	71

TITRE 2. – LE RÔLE POLITIQUE DE LA COUR ET L'ORDRE JURIDIQUE.....	73
CHAPITRE 3. – LES CONFLITS DE BASE JURIDIQUE.....	75
I. – <i>Une tendance lourde : la contribution de la jurisprudence relative aux conflits de base juridique à l'approfondissement de l'intégration</i>	80
A. – L'effet centralisateur de la jurisprudence de la Cour.....	81
B. – L'impact de la jurisprudence de la Cour sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen.....	86
II. – <i>Les évolutions récentes : la contribution des conflits de bases juridiques au rééquilibrage de la construction européenne</i>	92
A. – Le respect des frontières entre les différentes catégories de compétences.....	92
B. – L'attention portée à la préservation de l'équilibre institutionnel voulu par les traités.....	96
CHAPITRE 4. – LE CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE ...	101
I. – <i>Les techniques</i>	105
A. – La limite de l'extraterritorialité.....	105
B. – L'interprétation fonctionnaliste du droit de l'Union.....	107
II. – <i>Le politique</i>	111
A. – Les stratégies de dépolitisation.....	111
B. – La construction cachée.....	116
CHAPITRE 5. – L'INVOCABILITÉ DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX	121
I. – <i>Extension générale de la notion de « mise en œuvre du droit de l'Union »</i>	125
A. – Acception large	125
B. – Interprétation extensive	129
II. – <i>Instrumentalisation ambivalente de la notion de « mise en œuvre du droit de l'Union »</i>	132
A. – Contournement.....	132
B. – Refoulement	136
<i>Conclusion</i>	142
CHAPITRE 6. – LE LIBÉRALISME POLITIQUE DE LA COUR DE JUSTICE –	
LE CAS DE LA LIBERTÉ D'ENTREPRISE	145
<i>Introduction : Une jurisprudence exagérément politique ?</i>	145
I. – <i>La prémisse : une jurisprudence structurellement biaisée</i>	147
II. – <i>La conséquence : une jurisprudence idéologiquement orientée</i>	154
III. – <i>Premier reproche : la critique de la « sur-détermination »</i>	158
IV. – <i>Second reproche : la critique de la « sous-argumentation »</i>	166
<i>Conclusion : Une jurisprudence insuffisamment politique ?</i>	174

TITRE 3. – LE RÔLE POLITIQUE DE LA COUR ET L'ÉCONOMIE.....	177
CHAPITRE 7. – MARCHÉ INTÉRIEUR ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUE.....	179
I. – <i>La recherche d'une intégration équilibrée dans la définition du champ d'application du droit du marché intérieur</i>	189
A. – Le champ d'application <i>ratione loci</i> et la nature du projet politique d'intégration.....	190
1° – <i>Le contrôle de l'ouverture du marché intérieur aux États tiers</i>	190
2° – <i>Le contrôle de la profondeur du marché intérieur à l'égard des situations nationales</i>	195
B. – Le champ d'application <i>ratione materiae</i> et la méthode du projet politique d'intégration.....	200
1° – <i>L'encadrement des libertés de circulation contre la tentation de dérégulation</i>	201
2° – <i>Le recentrement progressif du droit du marché intérieur sur le critère de l'accès au marché</i>	203
II. – <i>La recherche d'une intégration équilibrée dans la mise en œuvre des principes du droit du marché intérieur</i>	205
A. – La dimension téléologique du marché intérieur et la politique d'intégration des États	206
1° – <i>La promotion de l'unité dans la protection de l'intérêt général</i>	207
2° – <i>La perte d'autonomie de l'État dans la poursuite de l'intérêt général</i>	212
B. – Le pluralisme axiologique dans le marché intérieur et l'intégration des préoccupations politiques des États	215
1° – <i>L'ascendance des intérêts légitimes dans le cadre de l'invocation de l'identité nationale</i>	216
2° – <i>L'ouverture aux intérêts légitimes des États suspendue à l'exigence jurisprudentielle de cohérence</i>	221
<i>Conclusion</i>	224
CHAPITRE 8. – CONCURRENCE ET MARCHÉ PERTINENT.....	227
I. – <i>L'identification d'un pouvoir de l'entreprise</i>	229
A. – Un pouvoir trop important contredirait l'idéal égalitaire	229
B. – Les difficultés d'identification du pouvoir.....	231
II. – <i>La construction d'un pouvoir du juge</i>	235
A. – Le pouvoir du juge au détriment d'autres institutions.....	235
B. – Un pouvoir qui en commande d'autres	237
<i>Conclusion</i>	239

CHAPITRE 9. – LA NOTION D'AIDE D'ÉTAT	245
I. – <i>Le recentrage affirmé de la notion d'aide d'état</i>	248
A. – Le cantonnement de la dimension étatique de l'aide	249
B. – Limitations de la notion d'avantage.....	251
II. – <i>L'extension insidieuse des critères de l'aide d'état</i>	253
A. – La prise en compte des finalités des réglementations au stade de la qualification d'aide.....	253
B. – Le retour ambigu sur l'exigence de ressources d'État.....	255
CHAPITRE 10. – LES « MESURES ANTI-CRISE » ET LE DROIT DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE...	259
I. – <i>Choix des arrêts</i>	262
A. – Crise financière	262
B. – Crise de dettes souveraines.....	263
1° – <i>Mécanismes de la zone euro</i>	263
2° – <i>Conditionnalité</i>	264
3° – <i>Mesures non conventionnelles de la BCE</i>	266
C. – Crise bancaire	267
D. – Révélateurs procéduraux	268
1° – <i>Formations</i>	268
2° – <i>Durée</i>	268
3° – <i>Interventions</i>	269
4° – <i>Demandes de réouverture de la procédure orale et de mesures d'instruction</i>	269
5° – <i>Pourvoi, article 61 du statut</i>	269
II. – <i>Rappel du contexte</i>	270
A. – Observation externe du contexte	270
1° – <i>Les affaires Mallis, Ledra et Florescu</i>	270
2° – <i>Les affaires Kotnik et Dowling</i>	271
3° – <i>L'affaire AEMF</i>	272
4° – <i>Les affaires Gauweiler et Pringle</i>	273
B. – Références expresses au contexte.....	275
III. – <i>Degré de contrainte</i>	277
A. – Identification des dispositions du droit de l'Union.....	278
1° – <i>Les affaires Kotnik / Dowling</i>	278
2° – <i>Les affaires Florescu, Ledra et Mallis</i>	278
3° – <i>L'affaire AEMF</i>	279
4° – <i>Les affaires Pringle / Gauweiler</i>	279

B. – Cohérence jurisprudentielle	280
1° – <i>Les affaires</i> Florescu / Ledra / Mallis	280
2° – <i>Les affaires</i> Dowling / Kotnik	282
3° – <i>L'affaire</i> AEMF	284
4° – <i>Les affaires</i> Pringle / Gauweiler	284
IV. – <i>Motifs de l'arrêt</i>	285
A. – Compétence et recevabilité	286
1° – <i>Recours en annulation et recours en indemnité</i> : AEMF / Mallis / Ledra	286
2° – <i>Question préjudicielle en interprétation</i> (Florescu / Kotnik / Dowling)	287
3° – <i>Question préjudicielle en appréciation de validité</i> (Pringle / Gauweiler)	287
B. – Méthodes d'interprétation	290
1° – <i>Identification de l'objectif par référence aux travaux préparatoires</i> : Gauweiler / Pringle	290
2° – <i>Référence aux considérants des actes législatifs</i> : AEMF	292
3° – <i>Références aux conclusions des avocats généraux</i>	292
C. – Fermeture juridique	295
1° – <i>Rapports de systèmes juridiques</i>	295
2° – <i>Rapport de systèmes sociaux</i>	299
V. – <i>Contrôle du juge</i>	301
A. – Attribution des compétences et des pouvoirs	302
1° – <i>Délimitation des compétences</i>	302
2° – <i>Pouvoir d'appréciation</i>	303
B. – Préservation des droits	308
1° – <i>L'affaire</i> Florescu	308
2° – <i>L'affaire</i> Kotnik	309
3° – <i>L'affaire</i> Ledra	310
4° – <i>L'affaire</i> Dowling	310
<i>Conclusion</i>	311
TITRE 4. – LE RÔLE POLITIQUE DE LA COUR ET LA SOCIÉTÉ	313
CHAPITRE 11. – CITOYENNETÉ DE L'UNION ET ACCÈS DES INACTIFS AUX PRESTATIONS SOCIALES DANS L'ÉTAT D'ACCUEIL	315
I. – <i>Le choix du thème et des arrêts examinés</i>	315
II. – <i>Le niveau de contrainte juridique : Quel rôle pour le droit primaire et le droit dérivé ?</i>	319

III. – <i>Les techniques juridiques de révélation des choix politiques de la Cour</i>	324
A. – Naissance, transformation et éclipses d'une formule	325
B. – Le contrôle de proportionnalité.....	327
IV. – <i>Les choix politiques sous-jacents : deux visions de citoyenneté</i>	331
CHAPITRE 12. – LA POLITIQUE SOCIALE	335
I. – <i>Une interprétation globalement protectrice des directives d'harmonisation</i> ...	339
II. – <i>L'insistance sur la marge de manœuvre reconnue aux états</i>	342
III. – <i>L'adaptation affichée du principe de proportionnalité</i>	346
IV. – <i>L'inégale justiciabilité des droits sociaux fondamentaux</i>	352
Conclusion.....	355
CHAPITRE 13. – LA MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	357
I. – <i>La manifestation du rôle politique de la Cour de justice dans la construction du principe de précaution</i>	360
A. – Une mise en retrait dans la détermination des standards de précaution au niveau de l'Union européenne	360
B. – La limitation du pouvoir d'appréciation des autorités nationales dans la mise en œuvre du principe de précaution.....	365
II. – <i>La maîtrise croissante de la Cour de justice sur les conditions d'accès au juge en matière environnementale</i>	369
A. – Une interprétation extensive de la compétence de l'Union européenne.....	369
B. – Vers une maîtrise européenne accrue des conditions d'accès au juge en matière environnementale.....	373
CHAPITRE 14. – L'ESPACE PÉNAL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN	379
I. – <i>Une démarche constructive</i>	383
A. – Le choix d'une approche systémique	384
1° – <i>Le manque de contextualisation normative</i>	384
2° – <i>L'approche systémique prétorienne de l'espace pénal européen</i>	385
B. – La consécration de principes et concepts fondateurs.....	387
1° – <i>Effectivité du droit européen et affirmation des principes fondateurs de l'Union dans le domaine pénal</i>	388
2° – <i>Effectivité du droit européen et développement des notions autonomes du droit pénal de l'Union</i>	391
II. – <i>Une approche sécuritaire</i>	392
A. – Le renforcement des garanties d'efficacité de la répression.....	393
1° – <i>Le principe de l'obligation d'exécuter les mandats d'arrêt européens</i>	393
2° – <i>L'interprétation stricte des motifs de refus d'exécution des mandats d'arrêt européens</i>	394

III. – <i>Les techniques juridiques de révélation des choix politiques de la Cour</i>	324
A. – Naissance, transformation et éclipses d'une formule	325
B. – Le contrôle de proportionnalité.....	327
IV. – <i>Les choix politiques sous-jacents : deux visions de citoyenneté</i>	331
CHAPITRE 12. – LA POLITIQUE SOCIALE	335
I. – <i>Une interprétation globalement protectrice des directives d'harmonisation</i>	339
II. – <i>L'insistance sur la marge de manœuvre reconnue aux états</i>	342
III. – <i>L'adaptation affichée du principe de proportionnalité</i>	346
IV. – <i>L'inégale justiciabilité des droits sociaux fondamentaux</i>	352
Conclusion.....	355
CHAPITRE 13. – LA MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	357
I. – <i>La manifestation du rôle politique de la Cour de justice dans la construction du principe de précaution</i>	360
A. – Une mise en retrait dans la détermination des standards de précaution au niveau de l'Union européenne	360
B. – La limitation du pouvoir d'appréciation des autorités nationales dans la mise en œuvre du principe de précaution.....	365
II. – <i>La maîtrise croissante de la Cour de justice sur les conditions d'accès au juge en matière environnementale</i>	369
A. – Une interprétation extensive de la compétence de l'Union européenne.....	369
B. – Vers une maîtrise européenne accrue des conditions d'accès au juge en matière environnementale.....	373
CHAPITRE 14. – L'ESPACE PÉNAL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN	379
I. – <i>Une démarche constructive</i>	383
A. – Le choix d'une approche systémique	384
1° – <i>Le manque de contextualisation normative</i>	384
2° – <i>L'approche systémique prétorienne de l'espace pénal européen</i>	385
B. – La consécration de principes et concepts fondateurs.....	387
1° – <i>Effectivité du droit européen et affirmation des principes fondateurs de l'Union dans le domaine pénal</i>	388
2° – <i>Effectivité du droit européen et développement des notions autonomes du droit pénal de l'Union</i>	391
II. – <i>Une approche sécuritaire</i>	392
A. – Le renforcement des garanties d'efficacité de la répression.....	393
1° – <i>Le principe de l'obligation d'exécuter les mandats d'arrêt européens</i>	393
2° – <i>L'interprétation stricte des motifs de refus d'exécution des mandats d'arrêt européens</i>	394

B. – La prise en compte minimaliste des droits fondamentaux dans le mécanisme européen de coopération pénale	397
1° – <i>Le cas des « circonstances exceptionnelles »</i>	397
2° – <i>Mise en cause de la pertinence du recours systématique à la confiance mutuelle</i>	399
CHAPITRE 15. – LE CONTRÔLE DES MESURES RESTRICTIVES	403
I. – <i>Le renforcement du contrôle par les instruments contentieux traditionnels</i> ..	407
A. – L'existence du contrôle en dépit de la spécificité des actes en matière de lutte contre le terrorisme	407
1° – <i>Le particularisme des mesures destinées à lutter contre le terrorisme</i> ..	407
A. – <i>La conclusion d'accords externes avec des États tiers, l'exemple de l'accord sur les données des passagers aériens</i>	408
B. – <i>Les actes adoptés par les institutions de l'Union pour garantir l'effectivité de la lutte engagée</i>	411
2° – <i>Les instruments exploités par la Cour pour soumettre les actes PESC aux règles générales du traité</i>	412
A. – <i>Les principes généraux du droit</i>	412
B. – <i>L'application des conditions de recevabilité du recours en annulation à l'égard des mesures restrictives</i>	413
B. – Le rattachement décevant de la lutte contre le terrorisme à la politique étrangère de sécurité commune	415
1° – <i>L'éternel enchevêtrement des bases juridiques préjudiciable à la cohérence des actions</i>	415
2° – <i>Une position dictée par la lecture du traité</i>	417
II. – <i>Le renforcement original du contrôle grâce à la garantie des droits fondamentaux dans l'Union européenne</i>	417
A. – Les contraintes de motivation imposées au Conseil	418
1° – <i>Les contraintes sur le pouvoir discrétionnaire du Conseil</i>	418
2° – <i>Les bénéfices pour les destinataires de la décision</i>	422
B. – L'objet politique d'un contrôle placé sous l'équivalence de protection des droits	423
1° – <i>L'approfondissement du contrôle du respect des droits individuels de propriété et de présomption d'innocence</i>	423
2° – <i>Le contrôle des droits procéduraux</i>	425
A. – <i>L'objectif d'effectivité de la protection juridictionnelle</i>	426
B. – <i>Le rattachement au contrôle de droit commun</i>	427

CHAPITRE 16. – LA POLITIQUE D’IMMIGRATION ET D’ASILE.....	429
I. – <i>Comment juger du « travail politique » du juge de l’Union européenne ?</i>	432
A. – Où chercher le « politique » dans la jurisprudence ?.....	432
B. – À la recherche des opérations politiques du juge européen	436
II. – <i>Sur deux sens du rôle politique de la Cour de justice en matière d’immigration et d’asile</i>	441
A. – La Cour de justice, juge de l’exception(nel).....	441
B. – La Cour de justice, juge du vivre-ensemble avec les migrants.....	446
1° – <i>L’étranger vu par le juge : un être à protéger mais sans agentivité</i>	447
2° – <i>La société européenne vue par le juge : une société cohésive et méritocratique</i>	450
CONCLUSIONS	455
I. – <i>La figure du juge bâtisseur</i>	457
II. – <i>La figure du juge législateur</i>	462
<i>Conclusion</i>	463